

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projets de zonages d'assainissement non-collectif des communes de Biécourt, Blémerey, Boulaincourt, Chef-Haut, Derbamont, Dombasle-en-Xaintois, Frenelle-la-Grande, Frenelle-la-Petite, Jorxey, Marainville-sur-Madon, Repel, Saint-Prancher, Totainville, Valleroy-aux-Saules, Vaubexy, Vroville et Xaronval

Par arrêté n°001/2026 de Madame la Présidente de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompain, il sera procédé à une **enquête publique** portant sur les projets de zonages d'assainissement non collectif, porté par la Communauté de Communes de Mirecourt Dompain, des communes précitées.

L'enquête publique se déroulera pendant 31 jours consécutifs, du : Mardi 1er septembre 2026 à 9 h 00 au Vendredi 2 octobre 2026 à 16 h 00

Par ordonnance du Président du Tribunal administratif de Nancy, **Monsieur Bernard LALEVÉE** a été désigné commissaire enquêteur titulaire.

En cas d'empêchement, il sera remplacé par **Monsieur Philippe GIRON**, commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable :

- Au siège de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompain, 32 rue du Général Leclerc – 88500 MIRECOURT, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- Dans chacune des mairies concernées, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- Sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse : <https://www.spl-xdemat.fr/Xenquetes/GC88010.html>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions :

- Sur **les registres d'enquête** ouverts dans chaque mairie et au siège de la Communauté de Communes,
- Sur **le registre dématérialisé**,
- Par courrier adressé à : **Monsieur le Commissaire enquêteur - Enquête publique relative aux zonages d'assainissement - Communauté de Communes de Mirecourt Dompain - 32 rue du Général Leclerc - 88500 MIRECOURT**,
- Par courrier électronique à : ccmd.zonage.assainissement@gmail.com (jusqu'au vendredi 2 octobre 2026 à 16 h 00).

Le commissaire enquêteur recevra le public dans les mairies des communes aux dates et heures ci-dessous :

Vendredi 4 septembre 2026	Vendredi 11 septembre 2026	Mercredi 16 septembre 2026	Vendredi 25 septembre 2026	Vendredi 02 octobre 2026
• 9 h 00 – 10 h 30 : Saint-Prancher • 10 h 40 – 12 h 10 : Biécourt • 14 h 00 – 15 h 30 : Totainville • 15 h 40 – 17 h 10 : Dombasle-en-Xaintois	• 9 h 00 – 10 h 30 : Repel • 10 h 40 – 12 h 10 : Chef-Haut • 14 h 00 – 15 h 30 : Blémerey • 15 h 40 – 17 h 10 : Frenelle-la-Petite	• 9 h 00 – 10 h 30 : Boulaincourt • 10 h 40 – 12 h 10 : Frenelle-la-Grande • 14 h 00 – 15 h 30 : Marainville-sur-Madon • 15 h 40 – 17 h 10 : Xaronval	• 9 h 00 – 10 h 30 : Vroville • 10 h 40 – 12 h 10 : Vaubexy • 14 h 00 – 15 h 30 : Jorxey • 15 h 40 – 17 h 10 : Derbamont	• 10 h 00 – 11 h 30 : Valleroy-aux-Saules • 14 h 30 – 16 h 00 : Siège de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompain (Mairie de Mirecourt)

Toute information relative au dossier peut être obtenue auprès de : **Communauté de Communes de Mirecourt Dompain** - Alexandre BAUDOIN - Tél. : 07 83 92 18 56 -Courriel : abaudoin@ccmirecourtdompain.fr

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an :

- Au siège de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompain,
- Dans les mairies concernées,
- Sur le site internet de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompain.

La décision d'approbation des zonages d'assainissement sera prise par la Communauté de Communes de Mirecourt Dompain à l'issue de la procédure d'enquête publique.

Nathalie Babouhot
Présidente de la Communauté de
Communes de Mirecourt Dompain